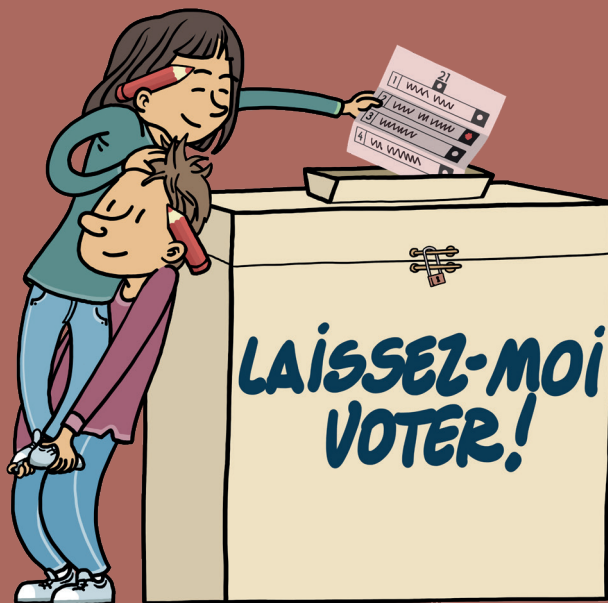


Pour la Wallonie



Je vote le 13 octobre



 **inclusion** asbl



Sommaire

Partie 1 - Voter

C'est quoi voter ? **page 5**

Pourquoi c'est important de voter ? **page 7**

Comment choisir pour qui voter ? **page 10**

Voter quand on a
un handicap intellectuel **page 13**

Partie 2 - Les élections du 13 octobre

Le 13 octobre, on va voter pour qui ? **page 16**

Les élections communales

Les élections provinciales

Partie 3 - Comment voter ?

Se préparer pour voter **page 26**

Comment faire pour voter ? **page 30**

Vous avez besoin d'aide pour voter ? **page 36**

Vous ne savez pas aller voter ? **page 39**

Vous voulez avoir plus d'informations
sur les élections ? **page 42**

Vous avez déjà voté
et c'était difficile ? **page 43**

Partie 1

Voter



C'est quoi voter ?

Voter c'est choisir les personnes qui vont prendre des décisions en Belgique.

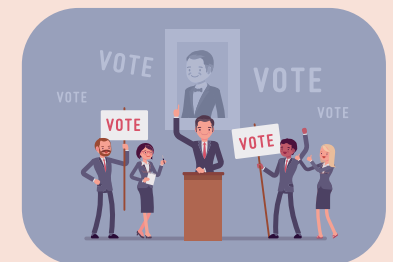


Quand il faut décider quelque chose, c'est impossible de demander l'avis de tout le monde.

C'est pour ça qu'on choisit des représentants.

Ce sont des personnes qui vont :

- parler pour nous,
- prendre des décisions pour nous,
- et faire les lois.



Le 13 octobre on va voter pour :

- les élections communales
- les élections provinciales.

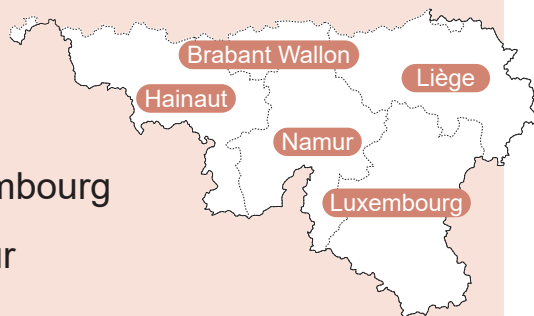
Ça veut dire qu'on va choisir les personnes qui vont prendre des décisions dans les communes et les provinces.

La commune, c'est la ville ou le village dans lequel vous vivez.

La province, c'est un groupe de communes.

En Wallonie il y a 5 provinces :

- Le Brabant wallon
- Le Hainaut
- La province de Liège
- La province du Luxembourg
- La province de Namur



Pourquoi c'est important de voter ?

C'est très important de voter parce que :

1. Voter c'est choisir ses représentants.

C'est important de voter pour choisir des personnes qui vont bien vous représenter.

Par exemple :

des représentants qui vont faire des choses pour les personnes avec un handicap.



Les représentants vont décider des choses qui vont changer votre vie de tous les jours. Votre vote peut changer les choses.

2. Voter c'est un droit.

La Belgique est une démocratie.

Ça veut dire qu'on peut voter.

Ce sont les Belges qui décident
et qui donnent leur avis.



On a de la chance de pouvoir voter !

Il y a des pays où on ne peut pas voter.

Il y a un chef qui décide
pour tout le monde.

On ne demande pas l'avis des habitants.

3. Voter c'est un devoir.

Vous avez 18 ans ou plus ?

Vous devez aller voter.

C'est obligatoire.



4. Quand on ne vote pas, on laisse les autres décider pour nous.

Quand on vote, on donne son avis.

Quand on ne vote pas,

on ne donne pas son avis.

On laisse les autres donner leur avis.

Si les personnes avec un handicap
ne vont pas voter,
on ne les écouterait pas.



Comment choisir pour qui voter ?

Le jour des élections, il y aura des listes avec les noms des personnes pour qui vous pouvez voter.

Il y aura plusieurs listes différentes. Les personnes qui sont sur la même liste ont les mêmes idées. Et chaque liste a des idées différentes.

Il faut voter pour des personnes qui vont défendre vos idées et vos droits.

C'est pour ça qu'il faut chercher des informations sur les listes.



C'est bien de connaître les programmes électoraux.

Ce sont des documents avec :

- les idées des personnes sur les listes,
- les choses qu'elles ont envie de faire si elles gagnent les élections.



Pour choisir pour qui voter, vous pouvez par exemple :

- lire les papiers que vous avez reçus dans votre boîte aux lettres ;
- aller à des réunions d'information ;
- regarder les sites internet ;
- discuter avec vos proches.



Vous pouvez aussi trouver des informations dans les bulletins communaux.

Ce sont des journaux qui parlent de ce qu'il se passe dans la commune.

Personne ne peut vous dire pour qui vous devez voter.

C'est vous qui décidez.

Mais vous pouvez vous faire aider.



Voter quand on a un handicap intellectuel

Quand on a un handicap intellectuel, c'est souvent difficile de voter.



Pourquoi ?

Parce que :

- les informations sur les élections sont difficiles à comprendre,
- le bulletin de vote est difficile à comprendre.

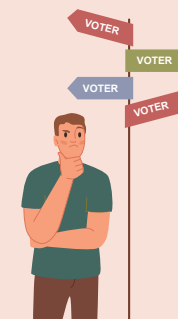


Le bulletin de vote c'est le papier pour écrire votre vote.

- les bureaux de vote ne sont pas accessibles.

Par exemple :

c'est difficile de savoir où aller dans le bureau de vote.



Il faut changer tout ça.

Les personnes avec un handicap intellectuel
ont le droit de voter.

Comme tout le monde.

Ça doit être facile d'aller voter.

Même quand on a un handicap.

C'est la loi.



Partie 2

Les élections du 13 octobre



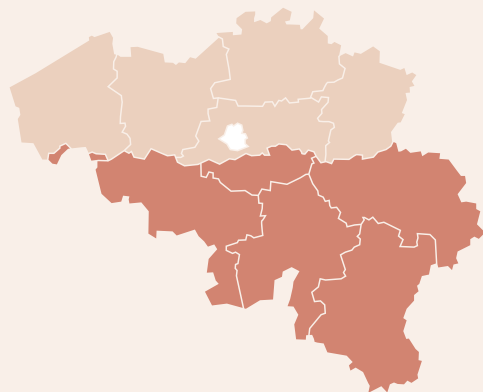
Le 13 octobre, on va voter pour qui ?

La Belgique est un pays un peu compliqué.

La Belgique est divisée
en plusieurs parties.

Il y a :

- des régions,
- des communautés,
- des communes,
- des provinces.



Chaque partie s'occupe
de choses différentes.

Par exemple :

- ce sont les communes qui décident
de construire un nouveau parc dans la ville.
- ce sont les régions qui décident
de construire un nouveau centre
pour les personnes avec un handicap.

Le dimanche 13 octobre

On va voter pour :

- les élections communales,
- les élections provinciales.



Ca veut dire qu'on va choisir les représentants
des communes et des provinces.

Les élections communales

Les élections communales, c'est quoi ?

Chaque personne habite dans une commune.



Les élections communales c'est quand on vote pour les représentants de **sa commune**.
Ce sont les représentants les plus proches de vous.
Ce sont des personnes qui habitent dans votre commune.

Dans chaque commune, il y a :

- des conseillers communaux,
- des échevins,
- un bourgmestre.

Les conseillers communaux

ce sont les personnes qui font les lois dans la commune.



Chaque échevin s'occupe d'un sujet différent.

Par exemple, il y a :

- un échevin qui travaille sur le logement,
- un échevin qui travaille sur l'école.



Le bourgmestre c'est un peu comme le chef de la commune.

Vous allez voter pour choisir les conseillers communaux.

On ne vote pas pour les échevins.

Ce sont les conseillers communaux qui vont choisir les échevins.



En Wallonie, pour choisir le bourgmestre, on prend le parti qui a reçu le plus de votes. Et dans la liste de ce parti, on prend la personne qui a reçu le plus de votes.

LISTE 	
David	
Laetitia	
Ahmed	
Charlotte	
Juan	
Amanta	
Thomas	
Cindy	



La commune décide quoi ?

La commune prend des décisions pour tous les habitants de sa commune.

La commune prend des décisions par exemple sur :

- les routes,
- la propreté dans les rues,
- le sport,
- les parcs,
- les bâtiments.

Comme les écoles et les crèches.



La commune s'occupe aussi :

- du CPAS.
C'est le service qui aide les personnes qui ont peu d'argent.
- du Handicourt.
C'est le service qui aide les personnes avec un handicap.

On vote quand pour les communes ?

On vote tous les 6 ans.

Ça veut dire qu'on aura les mêmes représentants pendant 6 ans.



Les élections provinciales

Les élections provinciales, c'est quoi ?

Les élections provinciales
c'est quand on vote
pour les représentants de **sa province**.

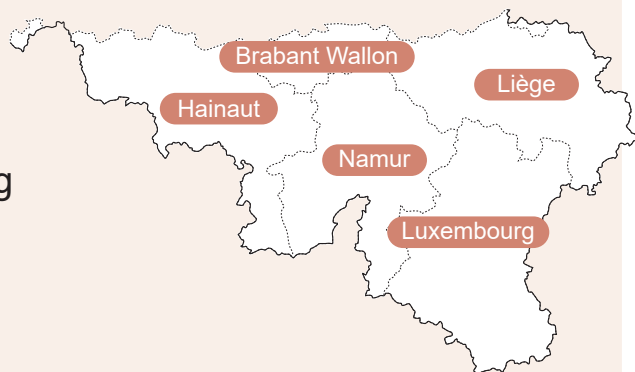
Vous habitez en Wallonie ?

Alors vous habitez dans une province.

Une province, c'est plusieurs communes
qui sont ensemble.

Il y a 5 provinces en Wallonie :

- le Brabant wallon,
- le Hainaut,
- Liège,
- le Luxembourg
- et Namur.



Vous allez voter pour choisir
pour les conseillers provinciaux.
C'est un peu comme
les conseillers communaux.



Les provinces décident quoi ?

Les provinces vont prendre des décisions
par exemple sur :

- l'école,
- le sport,
- l'économie,
- les plans d'urgence

C'est pour aider les gens
quand il y a une urgence.

Par exemple : les inondations.

- et plein d'autres choses.

Chaque province prend des décisions.



On vote quand pour la province ?

On vote tous les 6 ans.
Ca veut dire qu'on aura
les mêmes représentants
pendant 6 ans.



Partie 3

Comment voter ?



Se préparer pour voter

Avant le jour des élections,
vous allez recevoir **une convocation**
dans votre boîte aux lettres.
C'est votre invitation pour aller voter.



Une convocation c'est une lettre avec :

- votre nom,
- l'endroit où vous devez aller voter.

Vous allez recevoir votre convocation
avant le dimanche 29 septembre.
Vous n'avez rien reçu ?
Il faut demander la convocation
à votre commune.

Il faut aller où pour voter ?

Il faut aller dans **un bureau de vote**.

Par exemple :

- dans une école
- dans un centre sportif
- dans une maison de repos
- à la maison communale.



Il y a plein de bureaux de vote en Belgique.
Vous devez aller dans un bureau de vote
près de chez vous.

Pour savoir dans quel bureau de vote
il faut aller,
il faut regarder votre convocation.



Dans votre convocation, il y a :

- l'adresse de votre bureau de vote,
- le numéro de votre bureau de vote,

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 13h.

**Vous devez aller voter
dans une commune différente
de la commune où vous habitez ?**

Vous pouvez prendre le train gratuitement
pour aller voter.

Dans le train, vous devez montrer
votre convocation au contrôleur.

**Vous avez besoin d'un transport adapté
pour aller voter ?**

Vous pouvez demander à votre commune.

C'est gratuit.

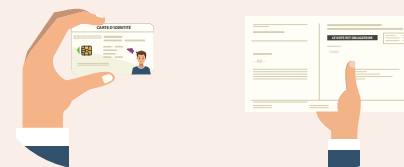
Vous pouvez appeler le 0 8 0 0 5 4 6 2 1.

Il faut apporter quoi ?

Pour aller voter, vous devez prendre :

- votre carte d'identité
- et votre convocation.

C'est très important d'avoir ces documents
pour voter.



Comment faire pour voter ?

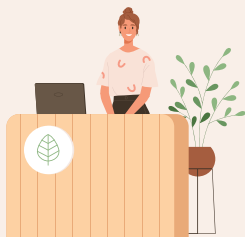
Voter c'est simple.

Il y a plusieurs étapes.

On va tout vous expliquer.

Pour vous aider, il y a des personnes
qui vous accueillent
au bureau de vote.

Ce sont le président et les assesseurs.



Les étapes pour voter en Wallonie :

1. Vous allez au bureau de vote.

2. Parfois quand il y a du monde
Il faut un peu attendre.

3. Vous donnez votre carte d'identité
et votre convocation
à une personne du bureau de vote.



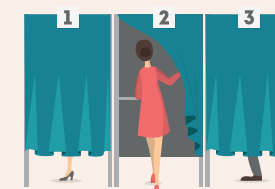
4. Vous recevez 2 bulletins de vote :

- un bulletin de vote
pour les élections communales.
C'est un papier blanc.
- un bulletin de vote
pour les élections provinciales.
C'est un papier vert.



5. Vous allez dans l'isoloir.

L'isoloir c'est une petite cabine
pour voter.



6. Dans l'isoloir, il y a un crayon rouge.

Pour voter, vous devez utiliser le crayon rouge.

Vous avez **4 possibilités** pour voter.

- Vous pouvez voter pour **une liste**.

Ça veut dire que vous votez pour une liste de personnes.

Il faut colorier la case au-dessus de la liste.



LISTE ☒	
MARC	☐
LAETICIA	☐
ANTONIO	☐
AHMED	☐
JULIE	☐
VIVIANE	☐
ILIR	☐
AMANDA	☐

- Vous pouvez voter pour **une personne**.

Il faut colorier la case

à côté du nom de la personne.

LISTE ☐	
CANDIDAT 1	☐
CANDIDAT 2	☒
CANDIDAT 3	☐
CANDIDAT 4	☐
CANDIDAT 5	☐
CANDIDAT 6	☐
CANDIDAT 7	☐
CANDIDAT 8	☐

- Vous pouvez voter pour **plusieurs personnes** qui sont sur la même liste. Il faut colorier les cases à côté du nom des personnes. Mais vous ne pouvez pas voter pour des personnes qui sont sur des listes différentes.

LISTE ☐	
DAVID	☒
LAETICIA	☒
AHMED	☒
CHARLOTTE	☒
JUAN	☒
AMANTA	☒
THOMAS	☒
CINDY	☒

- Vous n'êtes pas d'accord avec les idées des listes ? Vous pouvez faire un **vote blanc**. C'est quand vous ne votez pour personne. Il ne faut pas colorier de case.

LISTE ☐	
ELA	☐
MARC	☐
MARIA	☐
ILIR	☐
RASHIDA	☐
BEN	☐
CHRISTIANE	☐
PAUL	☐

Il faut colorier les cases pour voter.

Mais il ne faut pas dessiner ou écrire sur le bulletin de vote.

Sinon votre vote ne comptera pas.

LISTE ☐	
ELA	☐
MARC	☒
MARIA	☒
ILIR	☒
RASHIDA	☒
BEN	☒
CHRISTIANE	☒
PAUL	☒



7. Vous devez plier vos bulletins de vote en 2 avec les écritures à l'intérieur.

C'est pour cacher ce qui est écrit sur le bulletin de vote.

Comme ça on ne voit pas pour qui vous avez voté.

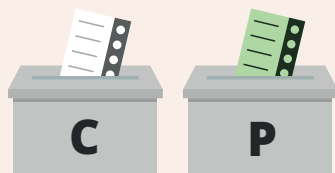


8. Vous sortez de l'isoloir.

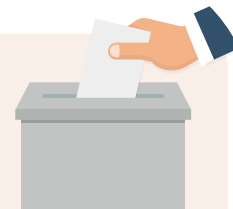
9. Vous allez devant l'urne.

L'urne c'est la boîte avec un trou au-dessus pour mettre le bulletin de vote.

Il faut mettre le papier blanc dans l'urne avec un grand C.
Il faut mettre le papier vert dans l'urne avec un grand P.



10. Vous mettez les bulletins de vote pliés dans l'urne.



11. Une personne du bureau de vote va mettre un cachet sur votre convocation.
Le cachet veut dire que vous avez voté.



12. Vous reprenez votre carte d'identité et votre convocation.



Après avoir voté, il faut garder votre convocation pendant un mois.

Vous avez besoin d'aide pour voter ?

Parfois on a besoin d'aide pour aller voter.
Vous pouvez avoir quoi comme aide ?

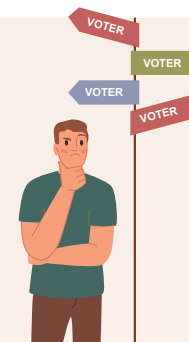
- **Les bureaux de vote sont accessibles pour les PMR.**

Vous avez des difficultés pour marcher ?
Ou vous utilisez un fauteuil roulant ?

Dans chaque bureau de vote,
il y a un isoloir accessible.
Ca veut dire un isoloir
où c'est facile d'aller
même si on a des difficultés pour se déplacer.



Vous pouvez demander pour voter
dans un autre bureau de vote.
Si c'est plus facile pour vous.
Il faut demander à votre commune
avant le 1er octobre.



- **Quelqu'un peut vous accompagner dans l'isoloir.**

Si le président de vote est d'accord,
une personne de confiance peut
vous accompagner dans l'isoloir.



Si le président de vote n'est pas d'accord,
c'est le président qui va vous accompagner
dans l'isoloir.
Parfois le président demande à un assesseur
de vous accompagner.

C'est bien d'apporter un document
qui explique
que vous avez un handicap.
Mais ce n'est pas obligatoire.



Si la personne qui vous accompagne vit
dans la même ville que vous,
cette personne peut voter
dans le même bureau de vote que vous.

Vous ne savez pas aller voter ?

Parfois on ne sait pas aller au bureau de vote.

Par exemple :

- parce qu'on est malade,
- parce qu'on doit travailler

Il faut une bonne raison.



Vous pouvez donner une procuration
à quelqu'un.

Ça veut dire que vous demandez
à quelqu'un d'autre de voter à votre place.

Attention, il faut demander
à une personne de confiance.
Vous devez dire
à votre personne de confiance
pour qui vous voulez voter.



Pour ça, il faut remplir un document.
Vous devez signer le document.
La personne qui va voter à votre place
doit aussi signer le document.



Pour avoir ce document, il faut aller sur :

www.electionslocales.wallonie.be

Vous pouvez aussi demander à votre commune.

Vous devez aussi apporter un autre document.

Par exemple :

- un certificat médical,
- une preuve de voyage
dans un autre pays.

Ça dépend pourquoi
vous ne pouvez pas voter.



La personne qui va voter à votre place
doit apporter au bureau de vote :

- ces 2 documents
- sa convocation
- sa carte d'identité.

Vous ne pouvez pas voter ?

Parfois on ne peut pas voter.

On ne peut pas voter quand :

- on a un administrateur de la personne
- et qu'un juge a décidé qu'on n'était pas
capable de voter.

Un administrateur de la personne
c'est quelqu'un qui prend des décisions
à notre place.



Comment connaître les résultats des élections ?

Le soir des élections, vous pouvez :

- regarder les informations
à la télévision ;
- regarder sur internet ;
- discuter avec vos proches ;
- lire le journal papier le lendemain.

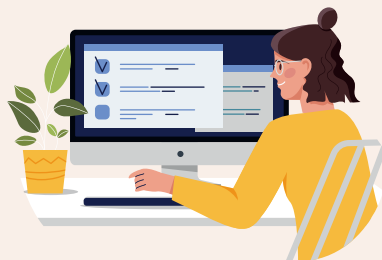


Vous voulez avoir plus d'informations sur les élections ?

Pour avoir plus d'informations sur les élections en Wallonie

Vous pouvez aller sur le site internet :

<https://electionslocales.wallonie.be/>



Vous avez déjà voté et c'était difficile ?

Vous avez été voter ?

Et vous avez eu des difficultés ?

Il faut en parler.

Vous pouvez aller sur :

<https://www.vigilance-handicap-intellectuel.be/>



Vous pouvez aussi nous téléphoner

au 02 247 28 19.

Vous pouvez aussi contacter **UNIA**.



UNIA c'est le centre

pour l'égalité des chances.

UNIA donne des informations sur vos droits.

UNIA peut vous aider à trouver des solutions.

Pour contacter UNIA, vous pouvez :

appeler au 0 8 0 0 1 2 8 0 0.

Ce livret a été écrit par Inclusion asbl
pour la campagne 2024 sur les élections
« Laissez-moi voter : chaque voix compte,
La mienne aussi ! »

Inclusion asbl

Rue Colonel Bourg,
123 - 125 bte 6
1140 Bruxelles

Mail : secretariat@inclusion-asbl.be

Téléphone : 02 247 28 19



Ce document a été relu par une personne
en situation de handicap intellectuel.